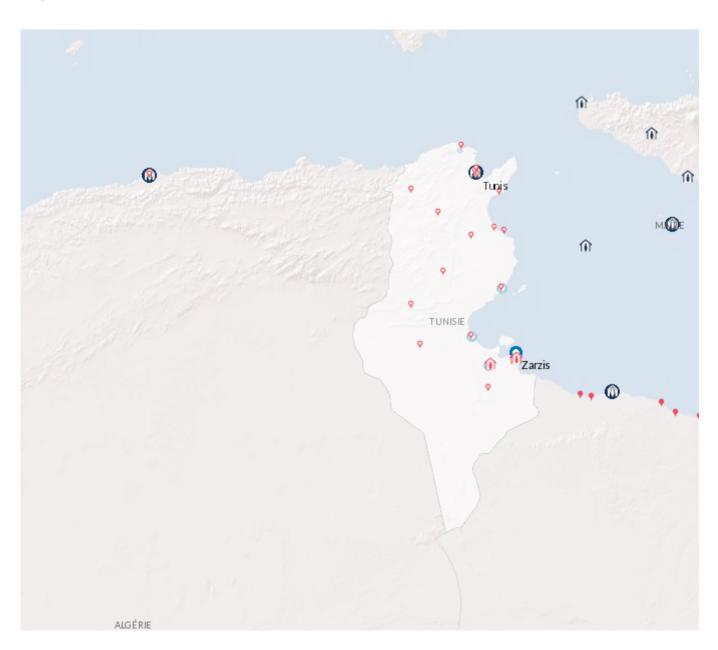


Résumé du plan 2021

24/3/2021

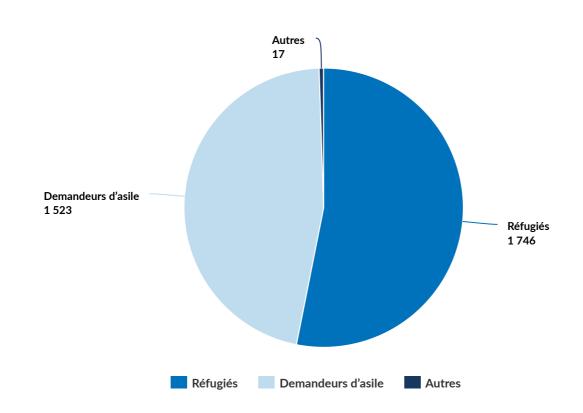
Opération: Tunisie



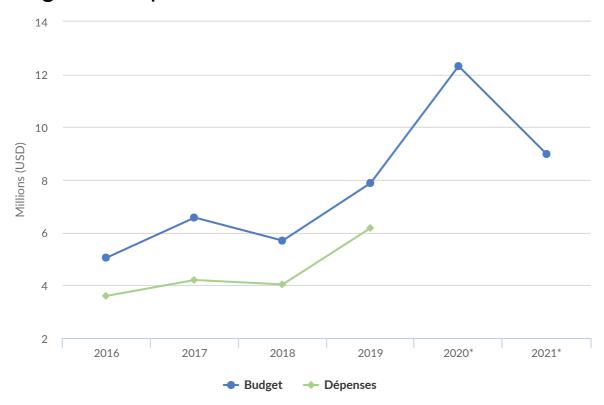
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 147% EN 2019

2019	3,286
2018	1,330
2017	770



Budgets et Dépenses - Tunisie



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- 12 000 personnes relevant de la compétence du HCR seront enregistrées d'ici la fin 2021 dont 6000 personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées après leur arrivée au sein de mouvements mixtes.
- 1 200 personnes bénéficieront d'un soutien psychosocial.
- 200 personnes bénéficieront d'un soutien pour accéder à des emplois rémunérés.

RÉSUMÉ DU PLAN 2021

Environnement opérationnel

En 2021, la Tunisie continuera d'être un carrefour régional pour les mouvements mixtes et d'assister à une augmentation constante des nouvelles arrivées. Cela résulte en grande partie de l'insécurité qui règne en Libye et des migrations à destination de l'Europe, qui incluent notamment des départs continus de Tunisiens vers l'Europe en raison de la détérioration de la situation économique. Faute de consensus politique, l'adoption de la loi sur l'asile risque de rester au point mort. La collaboration étroite avec le Gouvernement sera renforcée pour assurer la continuité de sa politique d'ouverture à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que leur accès à l'asile, aux services et aux infrastructures.

L'imprévisibilité politique en Libye pourrait non seulement provoquer un afflux de personnes relevant de la compétence du HCR et de migrants, mais générer également plusieurs risques aux niveaux sécuritaire et militaire susceptibles d'avoir un impact sur l'accès à l'asile.

L'environnement de protection en Tunisie est généralement favorable mais les capacités d'hébergement et d'accueil du pays subissent une pression continue. Le nombre de demandeurs d'asile en attente de détermination du statut de réfugié ne cesse d'augmenter. Les communautés d'accueil et les autorités continuent de solliciter le soutien des acteurs humanitaires pour répondre aux besoins croissants. Bien que les autorités continuent de détenir les personnes qui franchissent illégalement la frontière vers la Tunisie, dans les faits ces personnes sont souvent orientées vers le HCR lorsqu'elles sollicitent une protection internationale.

La protection et l'assistance fournies à la population réfugiée couvrent un ensemble de besoins essentiels et permettent l'accès à la santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance. Si les réfugiés peuvent avoir accès aux services sociaux de base, l'absence de reconnaissance de leur statut juridique par les autorités prive la majorité d'entre eux (à l'exception des détenteurs de passeports valables) d'autres droits comme l'accès aux programmes sociaux nationaux et aux services, à l'emploi dans le secteur formel, aux moyens de subsistance et aux services du secteur privé.

Les réfugiés vulnérables ont été particulièrement affectés par le ralentissement socioéconomique résultant de la pandémie, notamment les femmes âgées isolées, les familles nombreuses et les personnes dans l'incapacité de s'engager dans des activités de subsistance.

En s'appuyant sur les efforts menés en 2020, le Pacte mondial sur les réfugiés, conjointement avec le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, continueront d'offrir de nouvelles opportunités de collaborations multi-acteurs avec de nombreux partenaires dans le domaine des mouvements mixtes, en particulier en partenariat avec l'OIM et d'autres acteurs pertinents, ainsi que dans le domaine de l'autosuffisance et de l'intégration socioéconomique.

Priorités principales

En 2021, les mesures liées à la pandémie de COVID-19 devraient affecter les mouvements et les missions du personnel du HCR. Malgré les défis, le HCR en Tunisie s'efforcera en priorité de :

- Soutenir l'adoption du projet de loi nationale sur l'asile, tout en continuant de renforcer les capacités des acteurs pour encourager les bonnes pratiques dans l'intervalle.
- Continuer à identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le contexte des flux mixtes de population grâce à des activités de profilage, d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié.
- Promouvoir l'autosuffisance des réfugiés, en soutenant leur accès aux moyens de subsistance et aux services de base, ainsi qu'en fournissant des aides directes en priorité aux personnes les plus vulnérables.